

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Pour 0

Contre : 0

Abstention : 9

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Steve MORIN, François RIGAUX,
Ginette GARNIER, Lucile RICHARD, Tony LABASSE,

Absents excusés :

Quentin MISBERT, David CHAMARD (départ 19h)

Pouvoirs :

Jessica MASSIOT donne pouvoir à S. MORIN

Marine HAGRON donne pouvoir à S. GABET

Secrétaire de séance et **président de séance**

Ginette GARNIER

Steve GABET

Séance du 19 novembre 2025

Convocation du 13 novembre 2025

Délibération N° DCM.2025-43

Objet : Convention d'autorisation d'accès, de passage de câbles et d'utilisation de voies communales et chemins ruraux avec la société TERAPOLIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21, L 3221-1 et suivants ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les dispositions relatives aux chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par la société [Nom de la société] dans le cadre de son projet agrivoltaïque sur le territoire communal ;

Vu le projet de convention d'autorisation d'accès, de passage de câbles et d'utilisation de voies communales et chemins ruraux, annexé à la présente délibération ;

Considérant que cette convention précise les conditions d'accès, d'occupation et d'entretien des voies communales et chemins ruraux utilisés pour le passage des câbles et la circulation des engins nécessaires au projet ;

Considérant que la convention prévoit une durée initiale de 40 années, avec possibilité de prorogation par avenant ;

AR Prefecture

017-211702212-20251119-DCM2025_43-DE
Reçu le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025

Considérant que cette autorisation est conforme à l'intérêt communal et ne fait pas obstacle aux autres usages des voies et chemins concernés ;

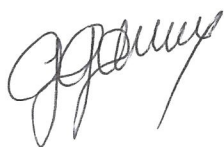
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité.

DÉCIDE :

D'ajourner le vote de cette délibération et de laisser la décision à la prochaine équipe composant le Conseil Municipal du prochain mandat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Le secrétaire de séance,



A Marsais, le 19 novembre 2025

Le Maire,
Steve GABET

